



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 22928

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'inadéquation des règles de délivrance des médicaments pour les étudiants en Erasmus. En effet, la délivrance des médicaments pour les prescriptions médicales portant la mention « départ à l'étranger » est désormais limitée à trois mois au lieu de six mois antérieurement. Or ce délai est inadapté pour les étudiants qui partent en Erasmus un an à l'étranger, notamment ceux qui sont atteints d'une affection de longue durée (ALD). Alors que les médecins leur font des prescriptions pour un an, les mutuelles étudiantes ne permettent donc une délivrance de médicaments que pour trois mois. Cette rigidité les oblige donc, ou leurs familles, à faire refaire les ordonnances tous les trois mois (alors qu'ils sont à l'étranger), les envoyer à la mutuelle étudiante pour les faire valider alors même que celles-ci ont des délais de réponse de plusieurs semaines ou mois, à trouver enfin le moyen de faire venir ces médicaments dans le pays où ils étudient (trouver des personnes qui vont dans ce pays ou revenir eux-mêmes). C'est donc un amas de contraintes administratives et financières difficilement surmontables pour des étudiants qui se battent déjà au quotidien pour avoir la même vie que les autres, en dépit de leur maladie ou de leur handicap. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour permettre à ces étudiants de partir avec les médicaments dont ils ont besoin tout au long de leur cursus à l'étranger ou au moins pour une durée plus longue.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22928

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3426

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)